

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 4 octobre 2023 à 19h 30 Salle de la mairie**

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAUX -  
Élisabeth VILLARD - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD- Madjid  
BRIBI

Membres représentés Hervé MARCON par Etienne CHATELON

Membres absents Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD- Pierre BURELLIER

Secrétaire de séance Elisabeth VILLARD

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2023 à l'unanimité.

**D2023-10-34 : décision modificative N° 1 du budget communal**

La commune a perçu une taxe additionnelle des droits de mutation excédentaire de 35 171 € par rapport au budget 2023. Des revalorisations de dotations nationales s'y ajoutent. Cet excédent de recettes de fonctionnement permet de couvrir des prévisions de dépenses supplémentaires en voirie, réseaux, plantations forestières, maintenance, transports collectifs, services extérieurs, personnels, subventions, dotations aux provisions, diminution de recettes fiscales, pour un montant total de fonctionnement de 42 041 €.

Un virement de 5 500 € à la section d'investissement est également proposé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 1 abstention et 8 voix pour.**

**D2023-10-3 : décision modificative N° 2 du budget annexe eau et assainissement**

Le budget annexe eau et assainissement est augmenté de 11087€ et équilibré par l'inscription en fonctionnement de recettes supplémentaires constatées d'un montant de 6 287 € et d'un virement de 4 800 € à la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,**

**D2023-10-36 : Adoption DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Le présent rapport est public et peut être consultable sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Ce rapport est adopté à l'unanimité.**

**D2023-10-37 : Adoption DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et d'assainissement collectif de la commune.

Le présent rapport est public et peut être consultable sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Ce rapport est adopté à l'unanimité.**

**D2023-10-38 : Demande de subvention plan de soutien à la filière Forêt/bois voirie Forestière de Bechetoille**

La voie forestière étant très endommagée, un devis des travaux s'élèvent à 10 593€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide au titre du dispositif 3 du plan de soutien à la filière FORÊT/BOIS, 2021-2027, « élargir le soutien à la desserte forestière – Rénovation de voiries forestières » auprès du Département de la Loire.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une aide auprès du département de la Loire.**

**D2023-10-39 : Convention d'Objectifs et de financement année 2023 avec Espace Déôme**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention à intervenir entre l'Espace Socio-Culturel de la Déôme concernant l'évaluation du projet et la contribution financière de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve cette convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

**D2023-10-40 : Fonction troisième adjointe**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre acte du retrait de délégation aux affaires scolaires à Mme Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, 3ème adjointe,
- de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions de 3ème adjointe de Mme Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Prend acte du retrait de la délégation de Mme Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD
- Décide de ne pas maintenir Mme Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD en tant que 3ème adjointe.

**D2023-10-41 : Nomination d'un 3ème adjoint**

Considérant la vacance du poste de 3ème adjoint au maire dans le domaine des affaires scolaire et périscolaire, suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, 4 octobre 2023, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de maintenir le nombre des adjoints à 3.

DECIDE de pourvoir au remplacement du poste de 3ème adjoint.

DECIDE de maintenir le nouvel adjoint au même rang de 3ème adjoint.

Procède à l'élection du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

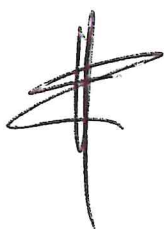
Est candidate : Elisabeth VILLARD

**Mme Elisabeth VILLARD a obtenu 9 voix, elle est proclamée 3ème adjointe au Maire.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

**Signatures**

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

